

# Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques : formation réduite pour les petits établissements de 5ème catégorie de types L, N ou O

## Objectifs :

Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participants à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques.

Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et identifier le champ des responsabilités civiles et pénales.

Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacle.

Mobiliser les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

En conformité avec la réforme de la réglementation sur l'activité d'entrepreneur de spectacles. Le CNM est un organisme habilité par la CPNEF-SV (Commission paritaire nationale emploi formation - spectacle vivant) à dispenser la formation.

## Programme détaillé :

### **Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité.**

Les différentes catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants (objectif, modalités, procédure, contrôle, sanction).

La responsabilité civile et pénale.

Les obligations sociales de l'employeur entrepreneur de spectacles, les déclarations sociales et la convention collective applicable.

Le guichet unique pour le spectacle vivant (Guso).

La plateforme nationale des cafés cultures – le GIP Cafés Cultures.

La réglementation de la gestion sonore.

### **Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail.**

L'obligation de sécurité de l'employeur, les principes généraux de prévention

des risques professionnels et leurs applications, le document unique d'évaluation des risques professionnels.

La coordination des interventions, le plan de prévention des risques professionnels, les installations collectives.

La prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation, etc.), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques et à tout autre besoin spécifique.

La formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours.

Le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## **La sécurité privée**

Cadre réglementaire de l'activité de sécurité privée

Droits et devoirs du service d'ordre

## **La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacle**

Les principes inscrits dans le Code de la Construction et de l'habitation

Le règlement de sécurité :

Les dispositions applicables à tous les ERP

Les dispositions applicables aux établissements de 5e catégorie

Les dispositions générales et dispositions particulières relatifs aux différents types d'ERP

La formation du personnel de sécurité incendie.

Les vérifications périodiques obligatoires

**Publics concernés :** Stage destiné à toute personne physique ou morale sollicitant auprès de l'Administration l'obtention d'un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants correspondant au deuxième groupe (ERP de 5ème catégorie, de type L, N ou O) d'exploitants de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques ou à défaut un salarié permanent (à temps plein ou partiel) de la structure (décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019). Toute autre personne souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

**Prérequis :** gestion ou projet de gestion de ce type d'établissement.

**Durée :** 2 jour(s) soit 14 heures

**Coût :** 560.00 net (pas de tva sur les formations)

**Fréquence :** environ trois fois par an

**Effectif :** maximum de 12 stagiaires

**Interventions :** Scott Delhaise-Ramond (formateur certifié), Pascal Salvadou (directeur technique, formateur), Pierre-Yves Gallou (directeur technique, formateur), Marien Bled (prévisionniste, formateur).

**Modalités d'évaluation :** quizz, études de cas, mises en situation

**Etude de satisfaction et d'impact :** bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat :** Attestation d'assiduité

**Modalités pédagogiques et moyens techniques :** présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

**Ouvrage à se procurer obligatoirement avant le début de la formation :** La sécurité et la sûreté des petits lieux de spectacles de Scott DELHAISE-RAMOND & Philippe CUVELETTE  
<https://boutique.cnm.fr/la-securite-des-petits-lieux-de-spectacles.html>

**Ressources complémentaires :** Cours enrichi sur plateforme ENT.

**Public en situation de handicap :** Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : [formations@cnm.fr](mailto:formations@cnm.fr) ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

**Financement :** dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

**Délai d'accès :** selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

**Page web de la formation :** <https://cnm.fr/formations/securite-des-spectacles-formation-reduite/>

**Date de dernière mise à jour de cette page :** 27/11/2023